



ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Olympiade 2016-2020

FICHE D'APPEL À CANDIDATURE INDIVIDUELLE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Sont amenés à siéger aux assemblées générales de ligue des délégués régionaux élus par l'assemblée générale du comité en remplacement du président du comité et, éventuellement lorsque les délégués nationaux titulaires siègent déjà au titre de secrétaire général ou trésorier général.

Tout candidat à la délégation régionale doit respecter les conditions suivantes :

- être licencié dans un club affilié dans le ressort du comité concerné ;
- être mandaté à cet effet par le comité directeur de l'association auprès de laquelle il est licencié ;
- être titulaire de la ceinture noire délivrée au titre d'une discipline fédérale ;
- ne pas percevoir de rémunération directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées à tous les niveaux de la fédération ainsi qu'au sein des associations affiliées.

Les délégués nationaux sont membres titulaires à la fois de l'AG fédérale et de l'AG de ligue.

Les délégués régionaux titulaires doivent être au nombre de 1 minimum (en remplacement du Président de comité qui ne peut être membre de l'AG de la ligue).

Si le secrétaire général et (ou) le trésorier sont délégués nationaux, ils sont membres de l'AG de ligue en qualité membres du bureau du comité. Ils doivent être alors remplacés par 1 ou 2 (ou 0) délégués régionaux selon la nécessité.

Si la ligue est composée de moins de 6 comités 1 délégué régional titulaire supplémentaire doit siéger à l'AG de ligue.

Chaque comité doit élire selon les cas de 1 à 4 délégués régionaux titulaires.

En cas de nécessité les délégués nationaux pourront faire office de délégués régionaux suppléants.

INDICATIONS

NOMBRE TOTAL DE DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX À ÉLIRE	2 à 3
---	--------------



CANDIDAT(TE)

NOM : Prénom : Sexe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date/lieu de naissance : Nationalité :

Profession :

Portable : Courriel :

N° de licence : *de la saison en cours*

Club d'appartenance : N° d'affiliation du club :

Grade : Date d'obtention du grade :

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Fédération :

Région :

Département :

Club :

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Fédération :

Région :

Département :

Club :

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

.....

ATTESTATION – Cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

- être licencié dans un club affilié du ressort du comité concerné ;
- être mandaté à cet effet par le comité directeur de l'association auprès de laquelle il est licencié ;
- être titulaire de la ceinture noire délivrée au titre d'une discipline fédérale ;
- ne pas percevoir de rémunération directe ou indirecte en contrepartie d'activités exercées à tous les niveaux de la fédération ainsi qu'au sein des associations affiliées.

Fait à , le Signature :

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente attestation est déposée conformément à l'Article 10 des Statuts de Comité. Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SOIT AVANT LE 28 MARS 2016** (date de dépôt)

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt délivré sur place à l'adresse suivante :
Maison des Sports – 130 avenue du Général Leclerc – 15000 Aurillac (sur rendez-vous)
- Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante :
Maison des Sports – 130 avenue du Général Leclerc – 15000 Aurillac
dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

PARTIE RÉSERVÉE AU COMITÉ

Candidature enregistrée le

reçue par : lettre recommandée avec accusé de réception
 déposée au comité contre récépissé

Visa de réception en qualité de Signature :